DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB) – session 2024
Inscription des CANDIDATS INDIVIDUELS
(non scolarisés ou scolarisés au CNED ou au CNPR)

Le service **Cyclades** est ouvert **sans interruption pendant la période des inscriptions.**

OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS AU DNB
du mercredi 15 novembre au vendredi 15 décembre 2023

I – CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Pour être **candidat individuel** à l'examen du DNB dans l'académie de Nantes, il faut :

- être domicilié dans les Pays-de-la-Loire
  et
- être inscrit au CNED (*) ou au CNPR (*) **ou** être non scolarisé et dégagé de l'obligation scolaire *(né avant le 01/09/2007)* **ou** être en instruction dans la famille.

Mention particulière à destination des candidats inscrits au CNED :
Les élèves inscrits en classe de 3ème en inscription réglementée, c'est-à-dire autorisée par l'Inspection Académique, s'inscrivent obligatoirement sous le statut **CNED Scolaire en série Générale.**
Les candidats inscrits en classe de 3ème en inscription libre s'inscrivent sous le statut **Candidat Individuel**.

II – PROCÉDURE D'INSCRIPTION *(se fait en 3 étapes) :*

Avant de vous connecter sur le site d'inscription, **lire attentivement et intégralement ce qui suit**.

➢ Étape n°1 : création de votre compte utilisateur sur Internet

Allez sur *« Créer mon compte »*, renseignez tous les champs et cliquer sur *« Enregistrer »*.
Vous recevez alors un message de confirmation sur votre boîte de messagerie électronique. Vous avez alors **48 heures** pour relever ce message et activer votre compte. **Passé ce délai, votre compte sera supprimé.**
Vous pouvez réutiliser un compte créé lors d'une session antérieure du DNB ou pour un autre examen.

➢ Étape n°2 : pré-inscription par Internet

Choix de l'établissement : vous devez choisir l'établissement en fonction de votre département de résidence.

Choix de la série pour les candidats individuels :
- si vous êtes candidat individuel, vous devez indiquer la série, ainsi que la langue vivante choisie.
Pour vous aider dans ces choix, **vous trouverez en haut de la page 3 la liste détaillée des épreuves de chaque série**.
- les candidats inscrits avec le statut CNED Adulte sont assimilés à des candidats individuels et doivent s'inscrire à l'épreuve de langue vivante étrangère.

Epreuves des candidats CNED Scolaire :
Les candidats inscrits sous le statut CNED Scolaire sont des candidats scolaires. Ils ne passent donc pas l'épreuve écrite de langue vivante étrangère, mais ils passent l'épreuve orale de soutenance de projet (**voir en bas de la page 3 le détail des épreuves**).

(*) CNED : Centre National d'Enseignement à Distance
(*) CNPR : Centre National de Promotion Rurale

En fin de saisie, vous avez la possibilité d'imprimer un état récapitulatif de votre pré-inscription.
Attention : ce document n'est pas la confirmation d'inscription et ne doit donc en aucun cas être retourné au Rectorat.

➢ Étape n°3 : confirmation d'inscription

Vous recevrez votre confirmation d'inscription **courant janvier** par voie postale.
Dès réception, vous devrez **IMPÉRATIVEMENT** :
☞ vérifier toutes les rubriques et porter en **rouge** les éventuelles modifications et/ou corrections,
☞ **signer et dater** la confirmation d'inscription, *(si vous êtes mineur, nécessité de signature du représentant légal),*
☞ renvoyer la confirmation d'inscription au Rectorat accompagnée des **pièces suivantes** :

- photocopie intégrale d'une pièce d'identité (recto et verso),
- photocopie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), ou, à défaut, une attestation de recensement (délivrée par la mairie),
- certificat de scolarité pour les candidats CNED,
- intitulé et contenu du projet réalisé pour l'épreuve orale pour les candidats CNED Scolaire.

La confirmation d'inscription vérifiée, datée et signée, accompagnée des pièces mentionnées ci-dessus, **doit être adressée au Rectorat de l'Académie de Nantes pour le vendredi 9 février 2024, délai de rigueur**, le cachet de la Poste faisant foi.

IMPORTANT : VOTRE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'À RÉCEPTION DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION AVEC TOUTES LES PIÈCES DEMANDÉES. À DEFAUT DE RÉCEPTION DE CES DOCUMENTS AU RECTORAT POUR LA DATE INDIQUÉE, VOTRE CANDIDATURE SERA ANNULÉE.

III – CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats en situation de handicap **peuvent prétendre,** en compensation**, à un aménagement des conditions d'examen**. Ils doivent codifier « HANDICAP : OUI » dans le menu déroulant de la première page d'identification.
La demande d'aménagement d'épreuves doit être effectuée en utilisant **le formulaire « procédure complète » DNB ou CFG** disponible sur le site de l'Académie de Nantes à l'adresse : https://www.ac-nantes.fr/examens/amenagement-d-epreuves/
Le dossier de demande d'aménagement d'épreuves doit être constitué **dès l'inscription** et envoyé **au plus tard le vendredi 15 décembre 2023** à :

Rectorat de l'Académie de Nantes
DEC 2-1
BP72616
44326 Nantes Cedex 3

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

➢ Pour chaque série, **les sujets des épreuves** sont établis en fonction des programmes des classes de 3ème correspondant à chacune des séries.
Le programme, selon la série choisie, peut être communiqué par le réseau CANOPÉ : www.crdp-nantes.fr
Vous pouvez également vous adresser à l'Atelier CANOPÉ de votre département de rattachement, dont les coordonnées sont disponibles sur le site mentionné ci-dessus.

➢ **La convocation** à l'examen est adressée au candidat environ 10 jours avant les épreuves. Ces dernières se déroulent dans un établissement du département d'inscription : sur deux jours pour les épreuves écrites, et après les épreuves écrites du 2e jour pour l'épreuve orale des candidats CNED Scolaire.

➢ **Un relevé de notes** est adressé au domicile de chaque candidat individuel inscrit aux épreuves, admis ou non, en septembre 2024.

INSCRIPTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS
Aide au choix de la série et à l'option de la série

Le diplôme du DNB est attribué sur la base des notes obtenues à **cinq épreuves écrites.**
Pour être admis, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 200/400.

Le choix de la Langue Vivante Étrangère est fait à l'inscription.

Deux séries proposées : Série Générale ou Série Professionnelle

Epreuves imposées	Série Générale		Série Professionnelle			
			SANS option agricole		AVEC option agricole	
	Durée	Total de points	Durée	Total de points	Durée	Total de points
Français	3h	100	3h	100	3h	100
Mathématiques	2h	100	2h	100	2h	100
Histoire-géographie – enseignement morale et civique	2h	50	2h	50	2h	50
Physique-chimie, SVT, technologie (*)	1h	50	1h	50		
Physique-chimie, biologie-écologie					1h	50
Langue Vivante Étrangère	1h30	100	1h30	100	1h30	100
TOTAL		**400**		**400**		**400**

(*) deux disciplines sur les trois

INSCRIPTION DES CANDIDATS CNED SCOLAIRE
Epreuves imposées

Le diplôme du DNB est attribué sur la base de notes obtenues à **quatre épreuves écrites.**
Pour être admis, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 400/800.

Une seule série : Série Générale

Epreuves imposées	Série Générale	
	Durée	Total de points
Maitrise du socle commun	Contrôle continu	400
Français	3h	100
Mathématiques	2h	100
Histoire-géographie – enseignement morale et civique	2h	50
Physique-chimie, SVT, technologie (*)	1h	50
Soutenance de projet (épreuve orale)	0h15	100
TOTAL		**800**

(*) deux disciplines sur les trois